



N°20260122/01

DECISION DU MAIRE

Portant demande de subvention au Département de la Moselle- Dispositif MOSELIA au titre de l'organisation du salon du livre 2026 – 4^{ème} édition

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et notamment le point n°26 autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, en matière de fonctionnement ou d'investissement et sans limite de montant,

Considérant l'organisation par la Commune de Bousse de la 4^{ème} édition du Salon du Livre le dimanche 8 février prochain,

Considérant le dispositif Moselia « Lecture Publique et Bibliothèques » et les subventions possibles pour l'organisation d'un salon du livre,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter, auprès du Conseil Départemental de la Moselle et dans le cadre du dispositif Moselia « Lecture Publique et Bibliothèques », une subvention pour l'organisation du Salon du Livre – 4^{ème} édition le 8 février 2026.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Spectacle « Lumières d'elles »	300 €	Moselia (CD 57)	150 €
Charges de personnel	200€	Commune	350 €
TOTAL DEPENSES HT	500.00 €	TOTAL RECETTES	500.00 €

Article 3 : Cette subvention sera portée par le budget principal de la Commune, qui supportera le coût d'organisation du Salon du Livre 2026.

Article 4 : Une ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et communication sera effectuée à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Fait à BOUSSE, le 22 janvier 2026

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK